

APPEL A PROJETS

9

I -CONTEXTE DU PROJET

Le Burkina Faso est partie prenante de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. A cet effet, il a élaboré en 2006, avec le concours des partenaires techniques et financiers que sont le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Fonds pour l'Environnement Mondial, un Programme d'Action Nationale d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA) qui a été validé en novembre 2007.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa thématique prioritaire 2 changer les prévisions climatiques, le programme de l'Union Internationale pour la conservation de la nature au Burkina Faso, avec l'appui des coopérations suédoise et danoise, accompagne le gouvernement du Burkina Faso dans la mise en œuvre du PANA , notamment d'une part au bénéfice de la société civile par le biais **du renforcement de ses capacités et** d'autre part au profit des **communautés locales** **accroissement de leur capacité adaptative au changement climatique.**

Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de ce partenariat quadripartite des deux initiatives , il est prévu un appui financier et technique à des projets initiés et mis en œuvre au niveau local par les promoteurs issus soit de la société civile soit des organisations communautaires de base, dans les domaines suivants :

1. valorisation des produits forestiers (ligneux ou non ligneux) à travers le développement de micro 1 CID ET1 433.15 Tm()TJB1et danoise

3.3 Thématiques éligibles et régions concernées

Seules les régions du Centre Est (CE) et du Centre Ouest (CO) sont concernées par cet appel à projet (zone d'intervention du projet ASDI Changement Climatique).

Les thèmes éligibles sont axés sur la réduction de la vulnérabilité socio-économique et écologique des communautés, sur **populations locales**
à travers la gestion durable des ressources naturelles et changements
climatiques.

entre autres :

- des activités de renforcement de la capacité productives des terres : la gestion des terroirs et l'amélioration des systèmes de production agro-sylvopastorales ; la protection et la restauration d'écosystèmes ;
- des activités de valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux (développement de micro entreprises rurales) : production et transformation des produits forestiers, filières de commercialisation, produits forestiers non-ligneux,

3.4. Les approches d _____ éligibles.

Actions mises en œuvre sur le terrain suivant un processus réellement participatif avec une forte

Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), 529 Rue du Professeur KY ZERBO, ex
Rue Agostinho Néto, porte n° 255. Tout

